

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 décembre 2025**

Nombre de membres en exercice	: 16	<b>L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE</b> à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de <b>M. Emmanuel SERAPHIN, Président.</b>
Nombre de présents	: 14	
Nombre de représentés	: 1	
Nombre d'absents	: 1	

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_163\_BC\_32**  
*Convention de co-maitrise d'ouvrage  
avec le GIP RNNESP pour le  
rétablissement de la continuité  
hydraulique de la ravine Bernica en  
lien avec le Système d'Endiguement de  
la route digue*

**Nombre de votants :** 15

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
2 décembre 2025

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
15/12/2025

**ETAIT ABSENT(E) :**

Mme Huguette BELLO

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025****AFFAIRE N°2025 163 BC 32 : CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE GIP RNNESP  
POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ HYDRAULIQUE DE LA RAVINE BERNICA EN LIEN  
AVEC LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE LA ROUTE DIGUE**

Le Président de séance expose :

**Contexte :**

La saison cyclonique 2024-2025 à La Réunion a été marquée par le passage du système Garance, qui a provoqué d'importantes inondations et de forts atterrissements sur de nombreux secteurs du territoire et notamment au niveau du Système d'Endiguement de la Route Digue ainsi que pour toutes les ravines qui alimentent l'Étang de Saint-Paul.

En parallèle, le GIP de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Saint-Paul (RNNESP) porte le projet « ReMHOM Bernica », qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets national « Restauration écologique des Milieux Humides d'Outre-Mer » lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce projet vise à restaurer les continuités hydrauliques et écologiques entre la ravine Bernica et l'Étang de Saint-Paul, deux milieux aujourd'hui déconnectés par des aménagements anthropiques.

La zone concernée par le projet ReMHOM n'a pas été épargnée et a subi d'importants dépôts sédimentaires qu'il convient de traiter avant la prochaine saison cyclonique afin de limiter les risques d'inondation dans ce secteur. Ces atterrissements se concentrent principalement en aval du radier submersible (limite aval du projet ReMHOM) et jusqu'au pont de la RD5.

Les études du projet ReMHOM ont été réalisées avant le passage du cyclone Garance ; la zone aval n'était donc pas intégrée au périmètre du projet initial. Cependant, les atterrissements générés par cet évènement, localisés en aval, ne permettent plus d'assurer la continuité écologique et hydraulique entre le pont de la RD5 et le radier submersible. Leur traitement apparaît ainsi nécessaire pour rétablir le bon fonctionnement du cours d'eau sur ce tronçon.

Cette initiative répond à la dégradation progressive des zones humides du secteur, autrefois riches en biodiversité, et s'inscrit dans une démarche globale de reconquête écologique, de gestion durable des milieux aquatiques et de prévention du risque inondation sur le territoire de Saint-Paul.

Considérant les missions confiées au GIP RNNESP dans sa convention constitutive, et notamment :

- Au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) :
  - L'entretien des espaces valorisant les potentialités écologiques des milieux aquatiques susceptibles d'influer sur leur fonctionnement ;
  - La connaissance scientifique et le suivi du patrimoine naturel ;
  - Toute autre action de préservation de la biodiversité et de restauration des milieux naturels.
- Au titre de la Gestion et Prévention des Inondations (GePI) :
  - La gestion du cordon dunaire situé à l'exutoire de l'Étang Saint-Paul, répondant à la fois à des objectifs de préservation du milieu naturel et de protection des biens et des personnes contre les inondations, y compris en période de crise ;

Considérant que la compétence GeMAPI est portée par le Territoire de l'Ouest, il apparaît pertinent et cohérent d'étendre le périmètre d'intervention et de mutualiser la présente opération entre le GIP RNNESP et le Territoire de l'Ouest, dans une logique de complémentarité des missions et d'optimisation des moyens mobilisés.

#### Travaux concernés :



- **Études préalables** : financées par l'OFB dans le cadre de la subvention initiale.
- **Travaux de re-profilage du lit mineur** : 320 mètres linéaires, pour un montant estimé à 207 899 € TTC.
- **Travaux de plantation et de restauration écologique** : pour un montant de 109 826 € TTC.

Le projet du GIP RNNESP porte principalement sur l'aménagement d'un pont cadre en complément du radier submersible et sur la restauration écologique du lit mineur en amont du radier.

Initialement, la zone d'intervention s'arrêtait en aval immédiat du pont cadre. Toutefois, à la suite d'échanges techniques entre le GIP RNNESP et le Territoire de l'Ouest, il a été convenu d'étendre le

périmètre d'action afin d'intégrer le traitement des atterrissements post-cyclone Garance et de la végétation, situés entre le radier et le pont de la RD5, afin d'assurer la continuité hydraulique et de réduire le risque inondation au droit de cette zone.

Le re-profilage du lit mineur de la ravine Bernica, en amont du secteur, nécessite un apport en terres végétales. Les atterrissements retirés en aval pourraient être valorisés à cet effet.

Le traitement de ces atterrissements débutera avant la prochaine saison cyclonique ; les matériaux extraits seront stockés puis réutilisés lors de la phase de travaux.

### Objectifs :

Les travaux permettront de répondre à plusieurs objectifs :

- Réduire le risque d'inondation au droit de la ravine Bernica, notamment grâce à la gestion et à l'évacuation des atterrissements post-cyclone Garance accumulés entre le radier et le pont de la RD5 ;
- Restaurer la capacité d'écoulement du lit mineur et prévenir les phénomènes d'obstruction lors des épisodes pluvieux intenses ;
- Restaurer la continuité hydraulique et écologique entre le pont de la RD5 et le radier ;
- Disposer d'une réactivité d'action et d'une optimisation des coûts en mobilisant les marchés à bons de commande pluriannuels du Territoire de l'Ouest.

Le respect du calendrier constitue un enjeu majeur afin de garantir la mobilisation effective des financements et d'éviter toute perte de subvention liée à un retard d'exécution.

### Calendrier :

L'enlèvement partiel des atterrissements en aval est prévu avant le démarrage de la saison cyclonique 2025-2026.

La phase de consultation des entreprises et d'attribution des marchés pour la re-végétalisation portée par le GIP RNNESP est prévue entre janvier et mars 2026, période durant laquelle seront sélectionnés les prestataires en charge de ces prestations.

La préparation du chantier se déroulera ensuite sur les mois d'avril et mai 2026, afin de planifier les interventions, mobiliser les équipes et sécuriser les zones concernées.

Enfin, la réalisation effective des travaux interviendra entre juin et août 2026, période la plus favorable pour les interventions en lit mineur compte tenu de la saison cyclonique.

### Durée et conditions financières :

Les travaux ont été scindés en deux volets principaux afin d'optimiser leur mise en œuvre et d'adapter les procédures de commande publique aux compétences et marchés existants des partenaires :

- **Re-profilage du lit mineur** sur environ 320 mètres linéaires, incluant les opérations de déblais, remblais, mise en place du pont cadre et remise en état du lit. Ces travaux peuvent être réalisés par les prestataires du Territoire de l'Ouest pour un montant estimé à 207 900 € TTC. Le Territoire de l'Ouest assurera directement le paiement de son prestataire, puis sera remboursé par le GIP RNNESP à hauteur de la part correspondante dans le plan de financement.
- **Végétalisation et restauration écologique du lit mineur**, comprenant la plantation d'espèces adaptées et la mise en place d'une ripisylve fonctionnelle. Cette tranche sera pilotée directement par le GIP RNNESP, qui passera un marché spécifique pour ces prestations, le Territoire de l'Ouest ne disposant pas de marché couvrant ce type d'intervention. Le montant correspondant est estimé à 110 000 € TTC.

Le coût total estimé des travaux ReMHOM Bernica s'élève ainsi à 317 726 € TTC. Les coûts estimés par le Territoire de l'Ouest pour le traitement des Ricins et des atterrissements est de 51 520 € HT. Les précisions des différents postes de dépenses sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Poste de travaux		Montant (HT)
ReMHOM Bernica		292 834.80 €
Reprofilage du lit mineur 320 ML	Travaux préliminaires	34 335 €
	Mise en œuvre des aménagements	52 592 €
	Mise en œuvre d'un seuil de fond en blocs libres	42 600 €
	Aménagement du radier Bernica	30 150 €
	Divers et imprévus (20%)	31 935.40 €
	<b>SOUS-TOTAL HT</b>	<b>191 612.40 €</b>
Végétalisation du lit mineur 320 ML	Fournitures et matériaux	46 208 €
	Mise en œuvre des aménagements	28 672 €
	Garantie et entretien des aménagements	9 472 €
	Divers et imprévus (20%)	16 870.40 €
<b>SOUS-TOTAL HT</b>		<b>101 222.40 €</b>
<b>Travaux du Territoire de l'Ouest entre le radier submersible et le pont RD5</b>		
Gestion des ricins et des atterrissements	<b>SOUS-TOTAL HT</b>	<b>51 520 €</b>

	Projet ReMHOM	Mission relevant de la compétence GeMAPI du TO	Mission relevant de la présente COMOA	Maitre d'ouvrage	Portage financier	Total €HT
Reprofilage du lit mineur	✓		✓	Territoire de l'Ouest	GIP RNNESP	191 612.40 €
Revégétalisation du lit mineur	✓			GIP RNNESP	GIP RNNESP	101 222.40 €
Enlèvement des Ricins et suppression des atterrissements		✓	✓	Territoire de l'Ouest	Territoire de l'Ouest	51 520 €

Cette organisation permet de mutualiser les moyens techniques et financiers tout en garantissant une exécution cohérente des deux volets de travaux, dans le respect des exigences administratives, environnementales et calendaires du projet.

Pour le volet « re-profilage du lit mineur » ainsi que pour les travaux situés entre le radier submersible et le pont de la RD5, le Territoire de l'Ouest assure la maîtrise d'ouvrage, le suivi des travaux et la coordination des entreprises intervenantes. Le GIP intervient également en appui au Territoire de l'Ouest en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage : il participe aux réunions de chantier, apporte un appui technique, s'assure de la conformité des travaux avec la réglementation en vigueur et veille à la cohérence des interventions avec les objectifs écologiques du projet ReMHOM.

La re-végétalisation du lit mineur relève quant à elle de la compétence du GIP RNNESP.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 13/11/2025.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- VALIDER le principe de contractualisation d'un partenariat technique et financier entre le Territoire de la Côte Ouest et le GIP RNNESP ;**
- VALIDER la convention fixant les principes de mise en œuvre de la co-maîtrise d'ouvrage jointe en annexe ;**
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président